



MÉDAC

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES



Lettre aux membres — Un outil pour servir — Automne 2013

Daniel Thouin, président



SOMMAIRE

Mot du président ... p. 2

Nouveau conseil
d'administration ... p. 3

Page d'histoire ... p. 4

Propositions 2014 aux sept grandes
banques canadiennes ... p. 6

Revue de presse ... p. 8

Livres ... p. 9

Mémoire à l'Autorité
des marchés
financiers ... p. 10

Coupon de
soutien ... p. 12

Un virage essentiel pour la continuité

par Daniel Thouin



Chers membres, le 1er juin dernier, à la suite de l'assemblée annuelle de votre organisation, un virage important s'est produit au sein du conseil d'administration. En plus d'y voir de nouvelles figures, un nouvel exécutif a été élu et on m'a confié la présidence. Mais avant d'accepter cette responsabilité, j'ai mentionné aux administrateurs les orientations que je voulais donner au MÉDAC. D'abord, donner la parole aux membres et solliciter leur participation au fonctionnement de l'organisation. Deuxièmement, mettre en œuvre des mécanismes de rapprochements avec les différentes associations de retraités et leurs gestionnaires de fonds de retraite pour coordonner nos actions afin de maximiser l'impact de nos interventions auprès des sociétés qui font l'objet de nos propositions d'actionnaires. Troisièmement, ajuster notre fonctionnement interne à nos ressources financières et humaines et mettre en place les meilleurs outils de gestion pour y arriver. Enfin, réserver une place privilégiée aux bâtisseurs du MÉDAC en leur confiant des dossiers spécifiques tout en les libérant de la gestion courante de l'organisation. Toute cette mise en place de nouvelles façons de faire et d'ajustements visent à assurer la relève en douceur de la gestion de l'association et sa continuité.

Lors de votre assemblée annuelle, une dizaine des membres se sont portés volontaires pour participer à une rencontre de remue-ménages ayant comme thèmes l'accroissement du nombre de membres, la rétention des membres actuels et préciser leurs attentes face à l'association. Nous avons retenu, le 21 août, à l'occasion de la rencontre annuelle de positionnement, qu'il fallait améliorer notre communication aux membres particulièrement sur le positionnement du MÉDAC, faire connaître nos gains, simplifier le message qui leur est adressé et faire aussi un sondage auprès des membres en tirant parti du bénévolat potentiel qu'ils possèdent. Tout ce branle-bas de combat s'est fait en quelques semaines seulement démontrant le désir de votre conseil d'administration d'aller de l'avant avec les orientations que nous voulons donner à l'association.

Et je ne peux passer sous silence les propositions que nous allons défendre lors des prochaines assemblées

annuelles des 17 sociétés et banques qui font partie de notre portefeuille de sociétés publiques. Nous utilisons les résultats obtenus l'année passée et différentes études récentes sur les meilleures pratiques de gestion qui sont appliquées dans les sociétés cotées en bourse. D'autres propositions sont aussi élaborées pour répondre à des situations spécifiques comme : répondre à un vote d'insatisfaction des actionnaires à l'égard de certains membres du conseil d'administration. Je vous invite à lire les résumés du texte de nos propositions aux banques qui sont reproduits dans ce bulletin pour en apprécier l'argumentaire et vous convaincre de leur justification. Il faut à nouveau mentionner que le MÉDAC est toujours le seul regroupement d'épargnants et d'actionnaires au Canada à faire de telles propositions lors des assemblées annuelles d'actionnaires.

Une autre activité importante s'est déroulée le 5 septembre dernier soit la présentation de nos recommandations dans le cadre de la consultation de l'Autorité canadienne en valeurs mobilières (ACVM) au sujet des frais de gestion chargés par les organismes de placement collectifs. Le document de consultation révèle que c'est au Canada que les frais de gestion sont les plus élevés des quatre pays analysés dans le rapport de consultation (États-Unis, Australie, Grande-Bretagne). On estime à 13,4 G\$ les revenus totaux tirés des frais de gestion prélevés par les Organismes de placement collectif (OPC) alors que les rendements de ces fonds communs de placement sont des plus décevants. Voilà un champ d'intervention où les associations de retraités et les gestionnaires de fonds de retraite ont avantage à joindre le MÉDAC pour faire valoir leurs points de vue et exercer une influence marquante auprès des banques et sociétés financières qui gèrent nos épargnes.

Comme vous le constatez, les défis ne manquent pas et nos ressources sont tellement limitées que nous aurons besoin de l'engagement de tous pour faire grandir notre association et en faire la promotion dans vos milieux respectifs. À ce sujet, je vous invite à nous communiquer les noms et adresses des associations de retraités auxquelles vous appartenez afin que nous puissions leur offrir notre collaboration dans la défense des intérêts que nous avons en commun ainsi que pour faire la promotion de notre programme de formation Passeport MÉDAC, formation maintenant reconnue par certains ordres professionnels dans leur programme de formation continue.

Conseil d'administration 2013-2014

Exécutif

Daniel Thouin, président



Diplômé de philosophie à l'UQTR, M. Thouin a étudié l'administration et la finance à l'UQAM et à l'Université Laval. D'abord engagé dans des OBNL d'insertion sociale puis à la Société de développement des coopératives, M. Thouin parcourt ensuite le Québec pendant plus de vingt ans pour le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Chargé de projet, agent de développement, il œuvrait dans le monde coopératif. M. Thouin vient de quitter la fonction publique après 8 ans au Secrétariat à la jeunesse (Défi de l'entrepreneuriat jeunesse).

Mme Claire Joly, vice-présidente



Mme Joly est directrice générale de la Ligue des contribuables du Québec depuis 2007, organisme dont elle est l'une des fondatrices. La Ligue veille à l'intérêt des contribuables en réclamant plus de transparence dans l'appareil gouvernemental et une meilleure gestion des fonds publics. Auparavant, Mme Joly avait travaillé avec des OBSL du Canada anglais et de France qui souhaitaient tisser des liens avec le Québec.

Sylvie Brown, secrétaire



Titulaire d'un certificat en traduction de l'Université McGill, Mme Sylvie Brown est traductrice pigiste depuis 1997. Auparavant, elle a occupé le poste de secrétaire de direction dans différentes organisations, notamment au Palais des congrès de Montréal avant d'être affectée pendant un an au bureau Europe (Paris). Mme Brown a également été au secrétariat du Centre québécois du *PEN International* (*Poets, Playwrights, Editors, Essayists, Novelists*) et a œuvré à son Congrès mondial (1989), au 350e de Montréal (1992) et a été lectrice bénévole à Vues & Voix (anciennement La Magnétothèque).

Beaudoin Bergeron, trésorier



M. Beaudoin Bergeron est diplômé de génie mécanique (1994) et président de l'Association des diplômés de Polytechnique depuis février dernier. Il a fait carrière d'officier de marine des Forces Armées Canadiennes de 1983 à 1993. M. Bergeron est président d'une société spécialisée en ressources humaines qu'il a fondé en 1997.

Administrateurs

Yves Michaud, membre d'office



M. Yves Michaud, fondateur de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (l'APÉIQ, aujourd'hui le MÉDAC) en 1995, ancien député de l'Assemblée nationale du Québec, ancien délégué général du Québec à Paris.



Mme Michelle Bussières, avocate, ancienne déléguée générale du Québec à Mexico.

Mme Micheline Brochu, avocate en droit des sociétés, droit commercial et financement privé d'entreprises..



M. Fernand Daoust, ancien président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).



M. Jean Dorion a été délégué général du Québec au Japon, député à Ottawa et président de la Société Saint-Jean-Baptiste.



M. Jacques Parizeau, ancien premier ministre du Québec.

Les combats de Robin des banques

Roland-Pierre Paringaux

Le Monde, le jeudi 25 mars 1999

J'ai mis soixante-cinq ans à me faire un nom et je n'ai plus qu'un surnom ! » L'air malicieux contredit le ton faussement chagrin. Côté popularité, le Québécois Yves Michaud n'a pas de souci à se faire, et il le sait. Dans le train qui file sur la plaine enneigée de Montréal à Toronto, tous les passagers ont reconnu le petit homme volubile dont la photo apparaît régulièrement dans les journaux. Plusieurs l'ont salué d'un « Bonsoir ! » ou d'un « Bravo ! ».

Pour l'heure, l'ancien député de Montréal reproche au chef de train la médiocrité du plateau-repas et, surtout, celle du vin. Auteur d'un livre sur *La Folie du vin*, il est intarissable sur le sujet. Il sera toujours temps, ce soir, de retrouver la croisade qui l'oppose, depuis trois ans, au gratin des banquiers canadiens. Une cause qui lui a valu la notoriété et ce surnom de Robin des banques dont il n'est pas peu fier. Pour lui qui a tant bataillé contre la domination anglophone, quelle douce revanche de remettre ça sous les traits d'un héros cher à l'adversaire !

Rien ne prédisposait Yves Michaud à rompre des lances avec les barons de la finance. Après soixante-cinq ans d'une vie consacrée tour à tour au journalisme, à la politique et à la diplomatie, et dans tous les cas à la cause de l'indépendance du Québec, il préparait sa retraite lorsqu'une faillite a changé le cours des choses. Deux mille petits actionnaires, qui avaient confié leur épargne à une société fiduciaire, parmi lesquels se trouvait Mme Michaud, virent leurs économies partir en fumée. Ils n'avaient rien vu venir et se trouvaient livrés à eux-mêmes. Il n'en fallait pas plus pour qu'Yves Michaud intervienne.

À l'époque, l'ancien délégué du Québec à Paris ignore tout des affaires bancaires. Mais il apprend vite et fait bientôt le constat suivant : « Au Canada, sept banques se partagent le marché et ne rendent de comptes à personne. Leur arrogance confine au mépris et les petits actionnaires sont sans défense, sans voix et sans contrôle réel sur les affaires les concernant. » Une situation que symbolise le quartier de Bay Street, dans le centre de Toronto. Là, dans un carré magique formé par quelques blocs, cent trente administrateurs représentant les cinq grandes banques anglophones siègent aux conseils d'administration de mille cinq cent quarante-quatre sociétés. Toute la richesse du Canada, ou presque, est dans les mains de cet « *Old Boys' Club* » aux intérêts étroitement imbriqués. « C'est la règle des copains d'abord, ironise le Québécois. Je te nomme à mon conseil, et tu votes mon salaire ; tu me nommes à ton conseil, et je vote ton salaire. »

Sous la pression de Wall Street et de la globalisation des marchés financiers, le système canadien a commencé à évoluer. La loi oblige désormais les sociétés faisant appel à l'épargne publique à révéler les cinq plus hauts salaires de l'entreprise. Mais cela n'empêche pas les banquiers d'engranger des fortunes. Yves Michaud cite le cas d'André Bérard, directeur de la Banque nationale, une moyenne puissante. En 1995, année médiocre pour son établissement, ses revenus se décomposaient comme suit, en dollars canadiens (1 euro vaut 1,66 dollar canadien) : salaire 487 910 dollars ; prime 454 900 ; autre rémunération 27 616 ; bonification à long terme 368 870. Soit un total de 1 339 336 dollars, auxquels s'ajoutaient une gratification de 90 000 actions à 9,50 dollars

pièce et un prêt de 341 000 dollars consenti à la moitié du taux de base. Sans oublier un programme spécial d'allocation d'après-retraite lui permettant de se retirer, à soixante ans, « avec un magot d'environ 360 000 dollars par an ». « Et ce n'est pas le plus gourmand ! », remarque son compatriote. En 1997, Al Flood, le grand patron de la Banque impériale canadienne de commerce, a touché près de 8 millions de dollars ; son bras droit, chargé des fonds d'investissement, 10 millions.

Plus Yves Michaud progresse dans le maquis bancaire et plus il est choqué par l'accumulation « des salaires indécents, des abus, privilèges et avantages indus que se votent les dirigeants des banques en puisant dans les poches des actionnaires ». « On est en plein star-system. Comme pour les footballeurs et les joueurs de hockey, il n'y a plus de limite à la surenchère. » D'après lui, la rémunération des dirigeants de banque représente « plus du double » de celle des compagnies aux performances comparables. Dans cet univers clos et feutré, tout est réglé d'avance. « Les réunions, dit Michaud, sont des grand-messes mondaines » où les dirigeants « entretiennent un culte stalinien de la personnalité ». Les avoirs des actionnaires sont gérés dans une opacité à peu près totale. La déréglementation des institutions financières, qui n'a pas été accompagnée des mesures de contrôle indispensables, n'a rien arrangé. « Si nos banques sont si riches, ce n'est pas dû au génie des banquiers, mais à la protection de l'État et à une situation de quasi-monopole », estime notre interlocuteur.

Yves Michaud, « citoyen ordinaire, craignant Dieu, la loi et les gendarmes », n'est pas du genre à baisser les bras. Il propose donc à trois banques dont il est actionnaire (Banque royale, Banque nationale et Banque Scotia) de soumettre au vote de leur prochaine assemblée générale des propositions visant à améliorer la transparence et la gestion de l'entreprise. Rien de révolutionnaire. S'inspirant de plusieurs rapports officiels, il suggère de limiter le revenu des dirigeants à vingt fois le salaire moyen des employés ; de séparer les postes de directeur et de président du conseil d'administration ; d'interdire aux fournisseurs importants de siéger à ce même conseil ; de mettre fin aux votes bloqués ou encore de faire cesser le financement « immoral » des partis politiques par les banques.

Tout cela paraît aller de soi. Mais c'est la première fois qu'un simple actionnaire se prévaut de son droit pour une telle démarche, reçue comme une provocation. Les banques la rejettent. Michaud s'en remet alors à la justice et se retrouve, « par un jour gris de décembre », devant la Cour supérieure du Québec. « Seul, sans avocat, n'ayant pas les moyens de payer les honoraires salés d'un brillant procureur, il m'a fallu éplucher la loi sur les banques pour défendre tant bien que mal mes propositions. » Face au retraité téméraire, les banques alignent des ténors du barreau. De ceux, ironise-t-il, « qui carburent à 750 dollars l'heure et qui ont tout intérêt à faire traîner les choses ». Deux jours durant, il est soumis à « un procès d'intention-marathon visant à [le] discréditer en s'en prenant à [sa] personne plutôt qu'à discuter [ses] propositions ».

POUR faire bon poids, les avocats invoquent une disposition légale selon laquelle « la banque n'est pas tenue d'annexer la proposition s'il apparaît que celle-ci a pour objet principal soit de faire valoir (...) une réclamation personnelle (...), soit de servir des fins générales d'ordre économique, politique, racial, religieux, social ou analogue ». Yves Michaud n'en revient pas : « Être arrivé à mettre dans la loi une telle clause, contraire à la

charte des droits et libertés, chapeau au *lobby* des banquiers ! » À l'heure des plaidoiries, le Québécois a beau appeler Victor Hugo et Ruy Blas à la rescousse — « Bon appétit, messieurs ! Ô ministres intègres ! » —, c'est à Molière — « Que diable allait-il faire dans cette galère ! » — qu'il pense. Le 9 janvier 1997, pourtant, la juge Pierrette Rayle rend un verdict qui ordonne aux banques d'inclure les propositions du plaignant dans les circulaires de convocation des assemblées générales. C'est une première dans les annales judiciaires. Et, dans les milieux financiers, « un véritable tremblement de terre », se souvient Bernard Landry, le ministre de l'Économie et des Finances du Québec. Un séisme d'autant plus dévastateur qu'une seconde secousse, celle de la confirmation du jugement en appel, laisse la citadelle de Toronto KO debout.

Que dit Mme Rayle aux banquiers ? Il n'est pas acceptable « que l'on puisse soumettre un actionnaire à un procès d'intention avant de lui reconnaître le droit de faire proposition » ; que « l'actionnaire qui se manifeste ne doit pas être traité comme un adversaire » ; ou encore que « le législateur a voulu que l'assemblée annuelle soit celle des actionnaires et non celle des dirigeants et des administrateurs ». Non seulement les propositions sont jugées pertinentes, mais « le tribunal croit qu'une discussion sereine, civilisée sur les questions qu'elles soulèvent servira l'intérêt prochain et lointain des actionnaires et celui des banques ».

Yves Michaud a gagné. Il a fait reconnaître le droit des actionnaires à intervenir dans leurs propres affaires, à demander des comptes à « leurs » banquiers. Du jour au lendemain, il est à la « une » des médias. Applaudi, caricaturé, honoré. Pas seulement au Québec. La portée de sa victoire va bien au-delà des querelles de chapelles, de langues et de provinces. Elle touche tous les Canadiens qui s'épuisent depuis des années à réclamer la transparence sur tous les tons et dans toutes les langues. N'en déplaise aux esprits chagrins, sa résonance est nationale. Une manchette du quotidien anglophone *The Gazette*, du 22 janvier, résumait bien la situation : « Il n'est pas nécessaire d'aimer Yves Michaud pour applaudir sa croisade en faveur des actionnaires. »

Les banquiers ne manquent pas de souligner qu'Yves Michaud a bénéficié d'un environnement favorable. « Ses interventions, nous disait Charles-Henri Rousseau, président de la Banque laurienne, se situent dans la foulée de celles chères aux activistes des grands fonds de placement américains, qui font en sorte que les actionnaires gardent leur droit de parole et leur droit de vote, même après avoir nommé les administrateurs, alors qu'auparavant, après avoir voté, ils avaient surtout le droit de se taire. » Sans doute. Mais, au Canada, c'est bel et bien l'ancien député de Montréal qui, le premier, a ouvert une brèche dans un système complètement verrouillé.

Pour Bob Verdun, un journaliste de l'Ontario versé dans ces questions, « Michaud a transformé la face de la banque au Canada, et ce n'est qu'un début ». L'économiste québécois Rosaire Morin est plus mesuré : « Michaud, dit-il, ne changera pas l'âme des banquiers, mais il a réveillé les gens du peuple et fait bouger les choses. » À la suite de son succès, l'ancien journaliste a mis sur pied l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ), qui compte désormais un millier de membres. Avec le soutien des investisseurs institutionnels (caisses de retraites et fonds mutuels) et d'autres, il a obtenu certains changements. Ainsi, lors de son assemblée générale du 21 janvier, au *Royal York Hotel*, temple de l'aristocratie des affaires, la direction de la Banque impériale de commerce a fait accepter la proposition d'un code de procédure refusé l'année précédente à une large majorité.

D'autres propositions d'Yves Michaud ont été écartées. Mais la dynamique est lancée et le Québécois n'est plus seul. Même les banquiers se félicitent, aujourd'hui, de l'« effet Michaud ».

L'un parle d'« une bouffée d'air qui a réveillé les conseils d'administration » ; un autre lui rend grâce d'avoir « ouvert le jeu » et « démocratisé le débat ». « C'est un tribun qui met de la vie dans les assemblées », renchérit un troisième. Bref, l'adversaire est couvert de fleurs, ce qui n'empêche pas de combattre certaines de ses propositions jugées inacceptables. Réduction des salaires en tête. « Les salaires, nous disait Al Flood, sont fonction de la performance des banques. C'est la loi du marché. On entend dire que les banquiers gagnent beaucoup, mais ils font aussi gagner beaucoup d'argent aux actionnaires. Chacun y trouve son compte. »

Sarcastique, Yves Michaud se demande si le revenu du grand patron de la Banque impériale reflétera les résultats désastreux enregistrés par sa banque en 1998...

En attendant, d'autres voient plus loin. Un nouvel activisme tente d'influencer les stratégies en moralisant les placements. De concilier actionnariat et bonne conscience. Là encore, le courant vient des États-Unis, où un nombre croissant de groupes religieux font entendre leur voix — la « voix de Dieu » — dans les assemblées d'actionnaires.

À Montréal, les sœurs du Saint-Nom-de-Jésus-Marie ne se contentent pas de soutenir Yves Michaud. Elles investissent aussi dans les « fonds éthiques ». Pour que chaque action soit une bonne action.

Le Monde

URBAIN

JEUDI 25 MARS 1999

FONDATEUR : HUGO

REPORTAGE

Combats de Robin des l



Mich
un re
québ
fait d
tro
cro
c
l'arrog
les sa
mirobo
et l'on

Propositions d'actionnaires qui seront soumises aux assem

Abandon progressif des options d'achat d'actions comme forme de rémunération

Il est proposé que la Banque s'engage à éliminer progressivement les options d'achat d'actions comme forme de rémunération variable pour ses hauts dirigeants.

Argumentaire

Comme le mentionne l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) dans son étude intitulée Trancher le nœud gordien de la rémunération, « ce fut une erreur majeure, et la source de multiples entourloupettes, de faire des options d'achat d'actions une composante importante de la rémunération des dirigeants ».

La rémunération des hauts dirigeants doit faire appel à des critères de performance solides sur lesquels ceux-ci peuvent avoir un contrôle et qui favorisent la création de valeur ajoutée à long terme pour l'organisation. Or, la forme de rémunération d'options d'achat d'actions vise principalement à récompenser et à motiver les hauts dirigeants en reliant la performance des dirigeants et la performance des actions de l'entreprise.

Une telle relation est loin d'être démontrée. Par exemple, les résultats d'une analyse effectuée par Michel Magnan et Sylvie St-Onge montrent :

« [...] que, entre 1998 et 2008, 90 % de l'évolution de la cote boursière des cinq grandes banques canadiennes s'explique par des caractéristiques du secteur bancaire, comme les taux d'intérêt faibles et un contexte macroéconomique favorable. En d'autres mots, au cours de cette décennie, moins de 10 % des différences dans la performance boursière de ces banques peuvent être expliquées par des facteurs propres à chacune d'elles, dont les décisions et les initiatives du P.D.G. en place, mais aussi par une foule d'autres facteurs, comme leur personnel, leur clientèle, la localisa-

Payer sa juste part d'impôt

Il est proposé que la Banque dévoile, lors de la prochaine assemblée annuelle, les actions qu'elle entend prendre pour respecter le plan déposé par l'OCDE, le 20 juillet dernier, en regard du non-paiement par les multinationales de leur juste part d'impôt.

Argumentaire

Lors du dépôt du Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) devant les ministres des Finances du G20, son secrétaire général, Angel Gurría mentionnait :

« Les règles fiscales internationales, qui pour beaucoup datent des années 20, garantissent que les entreprises ne paient pas des impôts dans deux pays simultanément (double imposition). C'est un objectif louable, mais malheureusement ces règles sont désormais détournées pour aboutir à une double exonération. Le plan d'action entend remédier à cette situation, de sorte que les entreprises multinationales paient elles aussi leur juste part de l'impôt. »

Plus particulièrement, dans le but de gérer adéquatement le risque de mauvaise réputation pouvant découler d'une stratégie d'évitement fiscale excessive, nous formulons la proposition que la Banque informe ses actionnaires, ses clients et les autres parties prenantes, de sa politique interne en regard des recommandations de ce rapport, notamment en regard de celles-ci :

- « empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales » afin d'empêcher le phénomène de « double non-imposition » ; la Banque profite-elle de telles conventions fiscales et quels sont leurs impacts sur l'impôt à payer par cette dernière ?
- changer la définition d'« établissement stable » de manière à empêcher que les filiales d'entreprise

Appel d'offres pour les auditeurs

Il est proposé que la Banque lance un appel d'offres à tous les cinq ans pour ses services d'auditeurs.

Argumentaire

Présentement, Deloitte est l'unique cabinet d'audit de la Banque depuis 2003 après avoir partagé cette tâche avec un autre cabinet de 1990 à 2003. L'an dernier, 3,17 % des actionnaires ont exprimé un vote d'abstention en regard du renouvellement de leur mandat, un taux plutôt élevé pour genre de vote.

L'objectif d'une rotation des *auditeurs* vise à réduire les menaces à leur indépendance, engendrées en grande partie par la familiarité qui s'installe progressivement avec le temps. Il est permis de craindre qu'à long terme, l'*auditeur* ne devienne trop proche du client. À titre d'exemple, l'indépendance de l'*auditeur* peut diminuer lorsque naissent des amitiés : l'*auditeur* s'associe de trop près aux intérêts des dirigeants de l'entreprise cliente, le plan de vérification devient répétitif, ou le vérificateur hésite à prendre des décisions qui laisseraient supposer que ses décisions antérieures étaient erronées. Bref, des risques de familiarité avec le client sont susceptibles de nuire à la rigueur, l'objectivité et à l'esprit critique de l'*auditeur*. La commission britannique sur la concurrence a proposé en juillet dernier une politique d'appel d'offres tous les cinq ans en exprimant le constat suivant :

« [...] bien que le mandat des *auditeurs* soit de protéger les intérêts des actionnaires, qui sont par le fait même les principaux intéressés, les *auditeurs* consacrent trop souvent leurs efforts à satisfaire les besoins de la direction de qui dépend directement leur contrat. Cela a pour conséquence de faire en sorte que l'objet de la concurrence [dans le domaine de l'*audit*] n'est pas en phase avec les attentes des actionnaires¹. » (traduction libre)

De plus, on peut s'interroger sur la perception des

¹ *Audit market not serving shareholders, Competition Commission, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 2013-02-22*

(...)*

(...)*

(...)*

blées des sept plus grandes banques canadiennes en 2014

Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants : répondre aux insatisfactions exprimées

Il est proposé que la Banque informe les actionnaires et les parties prenantes des actions qu'elle a entreprises à la suite d'un vote significatif contre la politique de rémunération des hauts dirigeants.

Argumentaire

Depuis maintenant trois ans, les banques canadiennes consultent leurs actionnaires sur la politique de rémunération de leurs hauts dirigeants. Les pourcentages de vote « contre » oscillent annuellement et peuvent atteindre jusqu'à 15,07 % comme ce fut le cas en 2011 à la Banque Royale du Canada.

La Banque comme ses concurrentes ne se sont jamais engagées dans un processus de rétroaction auprès de ses actionnaires à la suite d'un vote significatif contre sa politique de rémunération. Étant donné que le nombre d'actions en circulation atteint près de 1,5 milliard, un pourcentage de 1 % de votes négatif représente près de 15 millions d'actions dont les détenteurs sont insatisfaits.

Lors de la dernière consultation en 2013, le pourcentage de vote contre la politique de rémunération a atteint X % ce qui représente près de Y millions d'actions.

Afin d'assurer une rétroaction à ces actionnaires, nous formulons la proposition que, pour tout vote contre au-delà de 3 %, le conseil, après consultation du comité de rémunération, délibère sur le sujet lors d'une prochaine séance et publie immédiatement sur son site internet un communiqué mentionnant les suites qu'il entend donner aux attentes exprimées par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle. Pour ce qui est de l'assemblée annuelle de 2014, nous suggérons que le président du comité de rémunération présente les actions prises au cours de l'année afin de répondre à ces préoccupations.

Nous croyons que tout pourcentage supérieur à 3 % est significatif, ce seuil étant reconnu par le législateur pour accorder, à des organismes

Rétroaction à la suite d'un pourcentage d'abstentions élevé pour la nomination d'un administrateur

Des membres du conseil d'administration ayant reçu un pourcentage d'abstention plutôt élevé comparativement à leurs collègues, il est proposé que le conseil d'administration présente, lors de la prochaine assemblée annuelle, les actions qu'il a prises pour donner suite aux insatisfactions exprimées par les actionnaires.

Argumentaire

Au cours des dernières années, plusieurs détenteurs d'actions ont exprimé à l'égard de certains administrateurs, leur insatisfaction par l'expression d'un pourcentage d'abstentions élevé. Ainsi, lors de la dernière assemblée annuelle, X administrateurs sur Y ont reçu des taux d'abstention plutôt élevés comparativement à leurs collègues. Notons que ces abstentions peuvent représenter jusqu'à près de Z millions d'actions.

On y retrouve des membres du comité des ressources humaines et du comité de gestion des risques.

De tels taux d'abstention méritent réflexion et communication auprès des actionnaires afin de les renseigner sur les mesures que le conseil a prises pour remédier à la situation.



Régimes de retraite et transparence

Il est proposé que la Banque adopte une communication plus transparente en regard de la situation des régimes de retraite administrés par cette dernière mettant l'accent, en langage simple et clair, sur les enjeux des régimes de retraite administrés par la Banque.

Argumentaire

L'une des dettes à long terme les plus importantes des entreprises est celle reliée aux régimes de retraite sous leur responsabilité. Le statut de ces régimes se trouve présenté dans les notes des états financiers (note X). L'évaluation comptable de ces régimes exige d'être fondée sur les « estimations les plus probables selon la direction » pour chacune des hypothèses démographiques et financières, y compris le taux d'actualisation relatif au versement des prestations futures et le rendement prévu des actifs du régime. Des hypothèses complexes à assimiler pour les actionnaires soucieux de déterminer le statut réel de la dette de l'entreprise et leurs impacts sur celles-ci.

Plus est, cette information prend deux visages diamétralement opposés selon que DBRS (agence de notation) traite de la situation (déficit de Y millions \$) ou selon l'approche utilisée par la direction pour comptabiliser la situation aux bilans consolidés de la Banque (surplus de Z millions \$).

Nous demandons donc que la direction produise une image synthèse de l'ensemble des enjeux soulevés par la gestion de ces régimes de retraite tout en présentant les actions qu'elle entend prendre pour redresser la situation. Notamment, nous voulons que les actionnaires soient informés du processus qui a conduit la direction à formuler les hypothèses sur lesquelles reposent la communication financière et l'incidence de celles-ci sur les états financiers.

(...)*

(* Le texte complet des propositions se trouve dans le site Internet du MÉDAC : medac.qc.ca)

Revue de presse

« Le président d'une entreprise traditionnelle est un investisseur. Le président d'une coopérative est un rassembleur. Les deux ont beaucoup de valeur. Dans un cas, le partage des résultats de l'entreprise revient à l'investisseur. Dans l'autre cas, celui des coopératives, le partage se fait entre les membres, tout en reconnaissant l'influence et les talents que les rassembleurs apportent à l'entreprise. On ne peut dire que tout va bien dans une coopérative en cherchant à copier sur ce qui se fait dans des entreprises dont les valeurs et les règles de gouvernance sont fondamentales différentes. »

— *Claude Béland, ex-président du Mouvement Desjardins, ex-président du MÉDAC, Desjardins : la démocratie en mauvaise santé, selon un ex-président, lapresse.ca, 25 septembre 2013*

« C'est inacceptable! [...] C'est important d'avoir un régulateur au Québec. » Québec demandera un avis juridique sur le projet et « n'hésitera pas à recourir aux tribunaux. »

— *Nicolas Marceau, ministre des Finances, Une commission [fédérale] des valeurs mobilières sans le Québec, radio-canada.ca, 19 septembre 2013*

« M. Flaherty et M. Harper se promènent à travers la planète pour citer le régime canadien en exemple, pour dire à tous les pays du monde d'adopter un régime similaire à celui du Canada. Alors il y a un paradoxe incroyable, de dire ça d'un côté, et une fois rendus à la maison, de dire qu'il faut tout changer. »

— *Nicolas Marceau, ministre des Finances, Valeurs mobilières : double discours d'Ottawa, Louis Gagné (QMI), argent.canoe.ca, 23 septembre 2013*

« Jim Flaherty tente de contourner l'esprit de la fédération canadienne. Il y a une tentative d'appeler ça une coopérative, mais personne n'est dupe. »

— *Michel Leblanc, président, Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, Le Devoir, 20 septembre 2013*

« Le seul véritable risque systémique pour le système financier canadien provient des six grandes banques canadiennes; la taille de leurs actifs, la diversité de leurs opérations, les liens entre elles, en font des institutions financières systématiquement importantes. Or, ces banques relèvent entièrement de la juridiction fédérale. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et la Banque du Canada détiennent l'autori-

té nécessaire pour imposer toutes les mesures appropriées à ces institutions. En mars 2013, en vertu des accords de Bâle, le BSIF a décrété formellement que les six banques canadiennes posaient des risques systémiques. En conséquence, ces banques devront se soumettre à un ensemble de mesures propres aux institutions de cette nature. »

— *Yvan Allaire, Risque systémique et commission nationale des valeurs mobilières, lesaffaires.com, 23 septembre 2013*

« L'évasion fiscale fait perdre au fisc canadien de 5,3 à 7,8 G\$ par an, selon une estimation de l'organisme *Tax Justice Network*. Bien qu'une partie de ce manque à gagner soit attribuable à de fausses déclarations de revenu provenant du Canada, plusieurs actions doivent être entreprises afin de contrecarrer les paradis fiscaux, aux yeux du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Voici les principales recommandations du comité regroupées dans le rapport *La fraude fiscale et le recours aux paradis fiscaux* : 1) conclure des Accords d'échange de renseignements fiscaux (AERF); 2) confier plus de pouvoirs à l'Agence du revenu du Canada (ARC); 3) alourdir la conformité de l'industrie; 4) encourager la dénonciation. »

— *Quatre façons de contrer le recours aux paradis fiscaux, finance-investissement.com, 13 mai 2013*

« En tant que propriétaires des sociétés cotées, les actionnaires ont le droit de savoir si le multiple de salaire des dirigeants reflète leur performance. [...] La publication du ratio de salaire peut apporter une outil [de] perspective nouvelle et précieuse pour la prise de décisions en matière de rémunération des dirigeants »

— *Luis Aguilar, commissaire démocrate de la Securities and Exchange Commission (SEC), La SEC dévoile les règles sur le ratio de salaire des DG, lesechos.fr, 18 septembre 2013*

« [Un CA] doit être composé d'individus qui, tout en partageant les mêmes valeurs, ont une multiplicité de perspectives, c'est-à-dire qui ont des expertises, des compétences et des bagages culturels différents, qui sont impliqués dans d'autres industries ou marchés. Les cinq camarades qui ont étudié au même collège risquent fort de former un conseil homogène, moins pertinent pour les hauts dirigeants. »

— *Me Clément Mayr, associé (McCarthy Tétrault), Gouvernance : regagner la confiance en 5 points, lapresse.ca, 25 septembre 2013*

Recommandations de bonnes lectures

Barack Obama, lors d'un discours-cadre prononcé dans une université de Galesburg dans l'Illinois le 24 juillet 2013, a appelé à rejeter « les forces qui ont conspiré depuis des décennies contre la classe moyenne [...] Que même avant la crise de 2008, la classe moyenne avait subi une érosion (de ses revenus) pendant des décennies », a-t-il ajouté. De plus, il déplora que le « 1 % des plus riches » aient quasiment monopolisé les augmentations de revenus des 10 dernières années (Quemener, Tangi. « Obama à la défense de la classe moyenne », La Presse affaires et l'Agence France-Presse, 25 juillet 2013, page 4).

Ce sont des phrases ou des discours que nous avons tous entendus à de nombreuses reprises depuis plusieurs années, mais pourtant, rien ne change. Cette fois-ci, ce discours vient directement du président des États-Unis. Si vous n'y croyez toujours pas...



Qui bloque les changements qu'il faudrait apporter pour des sociétés justes et équitables ? Le politique, les lobbys de la finance et des multinationales qui influencent à coup de milliards de dollars les députés et les représentants du Congrès en s'appuyant sur cette idéologie dépassée qu'est le libre marché (néo-libérale) sans aucune réglementation, idéologie qui nous a menés à la crise financière de 2008. Peut-être le saviez-vous déjà ?

Toutefois, pour être en mesure d'apporter des changements drastiques à ces systèmes démocratiques qui ne fonctionnent pas, à cette industrie du monde de la finance qui se paie votre tête tout en continuant encore et encore à vous sucer votre fric, il vous faut en connaître les dédales techniques financiers et politiques afin de vous permettre de « mettre la table ». Non pas leur table à banquet, où votre place réservée ne l'est uniquement qu'en tant que « dindon de la farce », mais la table du 99 %, votre table.

Il vous faut savoir ce qu'eux savent.

N'ayez crainte, ce n'est pas si compliqué que ça. Toutefois, 2 ou 3 pages ne sont pas suffisantes pour en faire le tour. C'est donc ce que vous retrouverez dans mon livre « Assez, c'est assez ! »

[Texte de l'auteur, **Louis Lallier**]

La crise de 2008 dans le détail

Prix Nobel d'économie 2008, détenteur d'un doctorat du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT), Paul Krugman a enseigné au MIT, à l'université *Stanford*, à l'université *Yale* et à la *London School of Economics* et enseigne présentement à l'université de *Princeton*. Néokeynésien proche du parti démocrate, Krugman est un incontournable quand il s'agit de macroéconomie, surtout aux États-Unis d'Amérique.

Son livre de langue anglaise *End this depression now!*, disponible en version papier et au format audio (iTunes), est un ouvrage qui, grâce à une approche pédagogique impeccable, permet aux néophytes d'approfondir dans le détail leur compréhension de la crise de 2008 en particulier et de l'économie en général.

NEW YORK TIMES BESTSELLER

PAUL KRUGMAN

WINNER OF THE NOBEL PRIZE IN ECONOMICS

END THIS
DEPRESSION
NOW!

WITH A NEW INTRODUCTION

Krugman dresse en effet un portrait historique détaillé de ce qui a mené à cette crise, présente de manière intelligible les grands concepts et les théories économiques nécessaires à une bonne compréhension la situation et explique, à l'aide de plusieurs exemples clairs, ce qui devrait être fait, selon lui, pour remédier à la situation. Réputé interventionniste — au bas mot... — Krugman nous sert sa recette pour, non seulement sortir de la crise (qui n'est toujours pas finie...) de manière résolue, mais également pour éviter que ce type de « catastrophe » ne se reproduise dans le futur.

Il faut bien sûr maîtriser l'anglais. Aussi, ce livre, dans sa version audio, est très agréable à écouter en voiture ou en faisant des travaux manuels.

Mémoire du MÉDAC à l'Autorité des marchés financiers

par Normand Caron



Le 5 septembre dernier, le président du MÉDAC, Daniel Thouin, accompagné de son conseiller en formation, Normand Caron, ont participé à une séance de consultation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur l'épineuse question des frais de gestion facturés aux investisseurs québécois

par les « manufacturiers » de fonds d'investissement, les Organismes de placement collectif (OPC), plus communément appelés fonds communs de placement (ou *fonds mutuels** [anglicisme]).

Les deux représentants de l'Autorité (M. Mathieu Simard, directeur des fonds d'investissement et Me Chantal Leclerc, analyste experte en réglementation) ont d'abord fait état des travaux menés jusqu'à maintenant par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) sur cette question, notamment la publication en décembre dernier du document de consultation invitant tous les intervenants de l'industrie et les investisseurs à commenter les propositions. En matière d'innovation, Me Leclerc a précisé qu'à partir du 13 juin prochain, tous les consommateurs recevront automatiquement, dans les deux jours de l'achat de ce type de produits financiers, une fiche synthèse du prospectus appelé « Aperçu du Fonds XYZ »

Le président du MÉDAC a pour sa part rappelé les préoccupations croissantes de ses membres, investisseurs dans ce type de fonds, qui doivent assumer les frais de gestion les plus élevés au monde. Il a insisté fermement sur les principes de transparence de l'information fournie aux investisseurs au moment de la souscription, notamment sur l'augmentation croissante des commissions de suivi versées aux représentants commerciaux des courtiers et des banques pour des services souvent imprécis ou carrément inexistantes.

En conclusion de cette rencontre, jugée d'ailleurs fort positive de part et d'autre, les porte-parole du MÉDAC ont insisté sur la nécessité de mettre un terme aux tendances malsaines actuelles en interdisant tout simplement le versement aux conseillers de ces commissions de suivis prélevées à même les frais de gestion. La rémunération des conseillers, ont-ils plaidé, devrait être versée lors de l'acte d'achat des titres d'un fonds, soit au moyen d'une déduction de X % du montant investi ou d'un montant forfaitaire négocié entre les parties. Quant aux services de conseil en continu (financés actuellement par la

commission de suivi et servant aussi de justification), une rémunération serait prélevée par le conseiller uniquement lorsque l'investisseur en a fait la demande. Dans un tel contrat, le client serait clairement informé des services auxquels il est en droit de s'attendre en échange des paiements convenus, ont-ils conclu.

Le MÉDAC entend suivre de près la suite des travaux de consultation sur le sujet et informer périodiquement ses membres des progrès réalisés en matière de protection des investisseurs.

Les fonds communs de placement au Québec en un coup d'œil

Selon les données publiées par l'Institut de la statistique du Québec en mai dernier, les Québécois détiennent au 31 mars 2013, un actif net de 131 milliards \$ d'épargne au sein des 440 fonds communs de placement autorisés par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à distribuer leurs produits sur le marché québécois. Cette valeur représentait 19 % de l'ensemble des fonds communs de placement au Canada. Soulignons que seulement la moitié des 440 fonds sont basés au Québec, les autres dans le reste du Canada.

Les fonds communs de placement sont en nette progression au Québec depuis 10 ans : l'actif net détenu par les souscripteurs a augmenté de 75 milliards \$ entre mars 2003 à mars 2013, une progression constante de plus de 10 % par an, malgré la chute brusque de leur valeur en 2008, à la suite de la crise financière. Cette croissance a surtout profité aux institutions de dépôt (banques et caisses populaires) qui ont vu leur part de marché passer de 35 % à 45 % en 10 ans, passant de 19 à 59 milliards \$ sous gestion.

Quant aux frais de gestion facturés aux détenteurs de fonds communs de placement au Québec, on peut faire l'hypothèse qu'ils suivent la moyenne canadienne de 2,4 % établie dans le document de consultation préparé par les autorités réglementaires, soit une somme totale de 3,1 milliards \$ (dont près de 50 %, faut-il le rappeler, sert à verser des commissions de suivi aux conseillers financiers).

Quant à la performance des gestionnaires de ces fonds (dont l'objectif est de battre leur indice de référence), on est en droit de douter de leurs compétences : par exemple, au cours de 2012, l'indice S&P/TSX a progressé de 4,0 % (pendant que le S&P 500 de la Bourse de New-York a été en hausse de 13,4 %) alors que la valeur des fonds d'actions détenus au Québec n'a augmenté que de 3,3 %.

Le MÉDAC, champion de la démocratie actionnariale

Fondé en 1995 par M. Yves Michaud, sous le nom d'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ), le MÉDAC est la seule association d'actionnaires au Québec et au Canada vouée exclusivement à la défense des intérêts des investisseurs individuels. Son action libre et indépendante contribue grandement à l'amélioration de la régie d'entreprise dans l'intérêt de tous et de chacun.

Une association représentative et active

Organisme sans but lucratif regroupant plus de 1600 membres individuels ou institutionnels, le MÉDAC agit notamment en présentant des propositions aux assemblées d'actionnaires des sociétés cotées en Bourse afin d'améliorer la régie d'entreprise et le respect des droits de tous les actionnaires.

La première victoire, il y a plus de 15 ans

C'est à titre personnel que M. Yves Michaud, Le Robin des banques, fondateur de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ, ancêtre du MÉDAC), a obtenu des tribunaux (jugement Rayle¹) que les grandes banques canadiennes inscrivent des propositions d'actionnaires dans leurs circulaires de direction convoquant l'assemblée générale annuelle, une première au Canada et un premier pas pour la démocratie actionnariale.

Une influence irremplaçable

Depuis cette date, plusieurs des propositions du MÉDAC ont été mises en application par les banques ainsi que par de nombreuses autres entreprises cotées en bourse et elles continuent de faire leur chemin (ex. : séparation des postes de président du conseil d'administration et de chef de la direction, divulgation des honoraires des auditeurs externes et des conseillers en rémunération, vote distinct pour chaque personne proposée à titre d'administrateur, vote consultatif sur la politique de rémunération des hauts dirigeants, présence des femmes au sein des conseils d'administration)

Un succès sans égal

Lorsque nécessaire, le MÉDAC saisit les tribunaux pour veiller aux intérêts des investisseurs individuels prenant l'initiative de mener des recours collectifs. Le premier, entrepris contre Cinar s'est soldé par une victoire sans précédent, car aucun recours collectif en valeurs mobilières intenté au Canada n'avait encore donné lieu à un dédommagement des actionnaires. Le second, entrepris contre Nortel a donné lieu à un règlement hors

¹ <http://medac.qc.a/documentspdf/qui/historique-Jugement-de-l-Honorable-Pierrette-Rayle-9-janvier-1997.pdf>

cour et un fonds a été constitué pour rembourser une portion des pertes subies par les actionnaires du Québec. Un troisième recours collectif a été autorisé par la Cour supérieure contre Manuvie et est toujours pendant devant les tribunaux.

Des positions avant-gardistes

Preuve que le MÉDAC a toujours été à l'avant-garde : sa toute première proposition concernait la rémunération des hauts dirigeants, l'un des problèmes aujourd'hui au cœur de l'actualité économique et financière. Plus récemment, le MÉDAC a entrepris une campagne pour l'abolition des options d'achat d'actions, un système de rémunération inique aux dépens des actionnaires et aujourd'hui aboli par un nombre croissant de grandes entreprises.

Un représentant crédible et écouté

En plus de son action directe auprès des sociétés cotées en Bourse, le MÉDAC ne manque jamais l'occasion de faire valoir, auprès des gouvernements et autres instances réglementaires, le point de vue des investisseurs individuels sur le fonctionnement des marchés financiers. Grâce à ses mémoires bien documentés, de nombreuses recommandations du MÉDAC font aujourd'hui partie de l'encadrement juridique des valeurs mobilières et des sociétés par actions.

Une formation efficace et reconnue

Grâce à son « Passeport MÉDAC », démarré en avril 2007 et reconnu par certains ordres professionnels et certaines associations québécoises, le MÉDAC participe à l'effort collectif pour améliorer les connaissances et compétences des Québécois en matière d'épargne et d'investissement.

Un mouvement indispensable

À l'évidence, les grands chantiers de formation des investisseurs individuels et de promotion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche dans l'intérêt des épargnants et investisseurs du Québec, donc de l'ensemble de la collectivité.

Le MÉDAC a besoin de vous!

Un mouvement indispensable

Les grands chantiers de formation des investisseurs individuels et de promotion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche dans l'intérêt des épargnants et investisseurs du Québec, donc de l'ensemble de la collectivité.

Appuyez le MÉDAC dans ses initiatives. Devenez-en membre dès maintenant.

Voire... offrez-en l'adhésion à vos proches!

Formulaire d'adhésion au Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)			
Adhésion	☐ Individuel, 1 an : 35 \$		☐ Individuel, 3 ans : 100 \$
	☐ OSBL—OBNL : 75 \$		☐ Institutionnel : 250 \$
Don	☐ 25 \$ ☐ 50 \$ ☐ 100 \$ ☐ 200 \$		☐ Autre montant : _____ \$
Nom			
Adresse			
Ville			
Téléphone			
Courriel			
Paiement	☐ Visa/MasterCard		☐ Chèque ☐ Internet (voir medac.qc.ca)
Numéro			Date



Le MÉDAC est un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits et intérêts des actionnaires, à la promotion de la bonne gouvernance des entreprises et à l'éducation financière.

Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)
82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, (Québec) H2X 1X3

514-286-1155 — télécopieur 514-286-1154 — 1-866-332-7347

admin@medac.qc.ca — <http://medac.qc.ca/>

Conseil d'administration : Daniel Thouin, président, Claire Joly, vice-présidente, Sylvie Brown, secrétaire, Beaudoin Bergeron, trésorier, Yves Michaud, fondateur, Micheline Brochu, Michelle Bussièrès, Fernand Daoust, Jean Dorion, Jacques Parizeau

Impression : Imprimerie Vaillancourt inc.